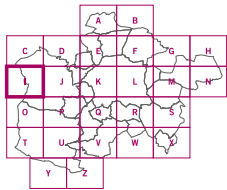


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE I

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones

— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens	A Zones agricoles
UG Zones urbaines généralistes	A1 Zones agricoles de proximité
UGp Secteurs de projet	A2 Zones agricoles paysagées
UGc Secteurs de cibles-jardins	N Zones naturelles
UE Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1 Zones naturelles de proximité
UEp Secteurs de projet	N2 Zones naturelles spécifiques
UV Zones urbaines vertes	
AUG / 2AU Zones à urbaniser résidentielles de proximité	
AUE Zones à urbaniser à vocation économique et d'équipement	

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :	
• Activités	• Hébergements légers
• Commerces	• Jardins
• Camping et loisirs	• Logements
• Équipements	• Photovoltaïques
• Services du voyage	• Villégiatures ou arborables

PATRIMOINE

Bâti remarquable	Filiat d'alignement
Bâti remarquable / petit patrimoine	Patrimoine géologique
Bâti remarquable / mur	
Ensemble urbain	
Site témoin	

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Boisé Classé (EBC)	Espace d'intérêt Paysager et Écologique (EPE)
Arbre isolé remarquable	EPE - Boisement
Continuité de nature à préserver	EPE - Espace Vert
Continuité de nature à créer	EPE - Cœur d'Ilot
Zones et milieux humides	EPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

Emplacement réservé
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Liminaire de protection des commerces
Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs
Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
Bâtiment pouvant changer de destination

